

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_113

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : DM N°1 DU BUDGET GÉNÉRAL

Date de la convocation : 11 juin 2025

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 33 Abstention : 1 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Martine MACHON à Suzy REY ; Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR ;</p>
---	--

38155 Code INSEE	Com. Communes Cœur de Chartreuse BUDGET PRINCIPAL CC CŒUR DE CHARTREUSE	DM n°1 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6228-020 : Remunerations d'intermediaires et honoraires - Divers	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractere general	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-773-020 : Mandats annuels ou atteints par la decheance quadrennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits specifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2151-01 : Reseaux de voirie	0.00 €	138 845.34 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-01 : Frais d'etudes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	138 845.34 €
TOTAL D 041 : Operations patrimoniales	0.00 €	138 845.34 €	0.00 €	138 845.34 €
R-1338-321 : Autres fonds equip. amortissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 024 390.42 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 024 390.42 €
D-165-76 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-165-76 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
D-2111-992-01 : OFFICE DE TOURISME INTERCO	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-986-321 : REHABILITATION EMA	102 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-986-321 : REHABILITATION EMA	0.00 €	1 024 390.42 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	102 000.00 €	1 026 390.42 €	0.00 €	0.00 €
D-2318-982-01 : OFFICE DE TOURISME INTERCO	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	102 000.00 €	1 268 235.76 €	0.00 €	1 166 235.76 €
Total Général		1 167 235.76 €		1 167 235.76 €

La décision modificative n°1 du budget général intègre les écritures suivantes :

- Le montant de 1 000€ correspond à des annulations de mandats des exercices antérieurs.
- Le montant de 1 024 390.42€ en recette d'investissement correspond aux indemnités d'assurance titrées suite à la signature du protocole d'accord dans le cadre du litige sur l'espace Multi-activités. La somme est inscrite en dépense dans l'opération n°986 – réhabilitation de l'EMA pour effectuer les travaux nécessaires à la mise en sécurité du bâtiment.
- Le montant de 138 845.34€ au chapitre 041 correspond à l'intégration de frais d'études à des travaux de voirie déjà réalisés dans le cadre d'une mise à jour de l'actif.
- Le montant de 2 000€ sur l'opération n°982 – Office de Tourisme Intercommunal correspond à l'acquisition des parcelles sur lesquelles sont construites le bâtiment et aux frais de notaire afférents.
- Lors de l'élaboration du budget des crédits ont été prévus au compte 21318 de l'opération n°986, ce compte est réduit pour permettre d'affecter les crédits nécessaires à l'opération n°982 en raison des différents avenants signés et des surcoûts liés à la prolongation de la durée des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 Abstention)**

- **ACCEPTE** la DM n°1 du Budget général

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 23/06/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

